**SCP Stéphane VOGLIMACCI**
**NOTAIRE ASSOCIE**
**20110 PROPRIANO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE LORETO-DI-TALLANO**

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **22 octobre 2026**, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**, par :

M. Antoine CHIARONI, en son vivant retraité, époux de Madame Marie Françoise LUGREZI, demeurant à LORETO-DI-TALLANO (20165). Né à LORETO-DI-TALLANO (20165), le 24 octobre 1925. Décédé à LORETO-DI-TALLANO, le 6 décembre 1993.

Des biens ci-après désignés :

Deux parcelles de terre cadastrées Section A, lieudit ERBAJOLO, savoir : n°100 pour 49a38ca, n°104 pour 87a60ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse électronique de l'étude : voglimacci@notaires.fr**
**(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**